

Conditions générales de vente chargeON App d'autoSense AG

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ("CGV") s'appliquent à toutes les relations juridiques entre autoSense SA ("autoSense"), Badenerstrasse 141, 8004 Zurich, et ses clients concernant la mise à disposition de prestations de décompte et de charge pour l'activation et le décompte des opérations de charge, la gestion des utilisateurs, la gestion des stations de charge, la commercialisation de prestations de charge et la fourniture d'éventuelles autres prestations dans le domaine de la mobilité électrique ("prestations de mobilité électrique"). En s'inscrivant à un service de recharge et de facturation, en utilisant l'application chargeON d'autoSense ("chargeON App"), le site web, le portail client ("chargeHome-Portal") ou un service d'électromobilité, le client confirme avoir compris et accepté les présentes CGV. autoSense fournit ses services d'électromobilité conformément à la version des CGV en vigueur au moment de la commande. La version en vigueur des CGV [peut être consultée ici](#). autoSense se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les modifications entrent en vigueur dès la publication des conditions actualisées concernées à cet endroit. Les clients sont informés des modifications sous une forme appropriée et en temps voulu. En continuant à accéder à l'application chargeON, au site web, au portail chargeHome et à utiliser les services d'électromobilité après cette publication, le client déclare accepter les conditions modifiées. En cas de refus des CGV modifiées, autoSense se réserve le droit de résilier immédiatement la relation contractuelle avec le client concerné.

2 Gestion du compte client

INSCRIPTION

Pour utiliser les services de recharge et de facturation ainsi que d'autres prestations de mobilité électrique, il faut ouvrir un compte client. A cet effet, le formulaire d'inscription doit être rempli intégralement et conformément à la vérité. autoSense est en droit de refuser l'ouverture d'un compte client sans avoir à se justifier. Le client s'engage à traiter ses données d'accès de manière confidentielle, à ne pas les transmettre et à les protéger contre tout accès non autorisé. S'il y a lieu de supposer que des tiers non autorisés ont pris connaissance des données d'accès, celles-ci doivent être immédiatement modifiées. Il est interdit d'autoriser des tiers à utiliser un compte et/ou de céder le compte à d'autres personnes ou de le transférer d'une autre manière.

CARTE DE CHARGE

Au moyen d'une carte de recharge reçue d'autoSense ou via l'application chargeON, le client peut s'identifier à la station de recharge concernée et démarrer et payer des processus de recharge. Le vol ou la perte de la carte de recharge doivent être immédiatement signalés à autoSense. Toute responsabilité d'autoSense en cas d'utilisation abusive, de perte, de détérioration ou de vol d'une carte de recharge est exclue. Le remplacement des cartes de recharge correspondantes est à la charge du client. Tout paiement effectué avec une carte de recharge non encore bloquée est à la charge du client. Si des cartes de recharge sont endommagées sans que le client en soit responsable, autoSense remplace gratuitement la carte de recharge endommagée.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous les paiements dus en relation avec le contrat s'entendent en CHF et incluent la TVA légale.

Le montant de la facture pour l'achat d'énergie et les services est facturé chaque mois avec un délai de paiement de 30 jours ou réglé via la carte de crédit enregistrée dans l'application.

autoSense est en droit d'adapter les prix mensuellement et le client déclare l'accepter. Une information correspondante sur les adaptations de prix est envoyée par e-mail au plus tard 30 jours avant l'adaptation correspondante.

VERROUILLAGE

autoSense est en droit de bloquer le compte du client à tout moment et sans préavis, en particulier si

- le client ne respecte pas ses obligations et devoirs conformément aux présentes CGV ;
- le client se comporte de manière déloyale ou contraire à la loi ;
- le blocage est dans l'intérêt présumé du client.

autoSense informe le client du blocage effectué.

3 Services de rechargement

SITES DE RECHARGEMENT

autoSense indique sur l'application chargeON quel site est actuellement disponible pour un service de recharge et - s'il s'agit d'un point de recharge public - quelles sont les conditions qui s'y appliquent. Les conditions d'un point de recharge privé qui n'est pas mis à disposition du réseau de recharge public ne sont pas affichées.

RECHARGER

Le démarrage et l'arrêt d'un processus de recharge doivent être effectués conformément aux instructions du fabricant du véhicule et de la station de recharge. Les éventuels frais de stationnement à payer sur le site de la station de recharge sont payés directement par le client lui-même, conformément aux prescriptions et aux instructions applicables de l'exploitant du parking.

Le client reconnaît et accepte qu'autoSense, le propriétaire de la station de recharge, le fournisseur d'électricité ou un tiers puissent à tout moment prendre des dispositions et des mesures (p. ex. services système) (p. ex. pour assurer la stabilité du réseau) qui peuvent influencer de manière insignifiante le comportement de charge des véhicules.

SÉCURITÉ

Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir sa propre sécurité ainsi que celle des tiers lors du service de chargement. En particulier, le client doit

- de ne raccorder à la borne de recharge que des véhicules rechargeables autorisés à circuler sur la voie publique ;
- de ne raccorder que des véhicules qui répondent à toutes les prescriptions légales et qui sont en état sûr et correctement entretenus ;
- de suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le processus de chargement ;

- d'utiliser la station de recharge conformément aux instructions du propriétaire de la station de recharge ainsi que de d'utiliser autoSense ;
- d'utiliser la station de recharge avec précaution ;
- en cas de message d'avertissement, de déconnecter, dans la mesure du possible, la borne de recharge et le véhicule et de contacter le service d'assistance indiqué par autoSense.

En cas de dommages dus au non-respect des règles de sécurité mentionnées, le client est entièrement responsable vis-à-vis du propriétaire de la station de recharge et d'autoSense.

ÉTAT

Les obligations d'autoSense pour les services de recharge se limitent à l'activation des stations de recharge, à la réception des paiements pour les opérations de recharge et à leur transmission au propriétaire de la station de recharge. Les stations de recharge activées sont exploitées par le propriétaire de la station de recharge. Celui-ci est tenu de veiller à ce que ses stations de recharge soient prêtes à l'emploi, sûres et correctement entretenues. Il est autorisé à limiter dans le temps ou à suspendre durablement l'exploitation des stations de recharge. autoSense indique les interruptions et la disponibilité des différentes stations de recharge dans l'application chargeON, mais n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations affichées. autoSense exclut toute responsabilité quant à la disponibilité, l'état et la sécurité des stations de recharge.

DISPONIBILITÉ

Le réseau de stations de recharge d'autoSense et le service de recharge sont en principe à la disposition du client 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Toutefois, des interruptions ou des perturbations ainsi que des temps de charge et des capacités de charge limités ne sont pas exclus. autoSense est donc en droit de limiter la disponibilité du réseau ainsi que du service de charge, en particulier dans des cas tels que des interruptions liées à l'exploitation dues à des perturbations du système, des corrections d'erreurs, des travaux d'actualisation, des interruptions des lignes de communication ou des connexions Internet, en cas de surcharge ou de sous-charge du réseau d'alimentation électrique, en cas de force majeure, etc. L'application chargeON, le site web, le portail chargeHome et/ou les services d'électromobilité peuvent ne pas être disponibles pendant les pauses de maintenance et à d'autres moments. Certaines fonctionnalités de l'application chargeON, du site web, du portail chargeHome et/ou des services d'électromobilité peuvent dépendre du réseau et de la compatibilité de l'appareil utilisé. autoSense ne garantit pas et ne donne aucune assurance que l'application chargeON, le site web, le portail chargeHome et/ou les services d'électromobilité sont disponibles à tout moment et sans interruptions ni perturbations, ni que l'application chargeON, le site web, le portail chargeHome et/ou les services d'électromobilité sont accessibles à tout moment, de n'importe quel endroit et via n'importe quel appareil. autoSense n'est pas tenue de proposer l'application chargeON, le site web, le portail chargeHome et/ou les services d'électromobilité à tout moment et en tout lieu, ni de remédier aux perturbations ou aux interruptions ou de procéder à des mises à jour.

autoSense se réserve le droit de modifier, d'étendre ou de réduire l'application chargeON, le site web, le portail chargeHome et/ou les services d'électromobilité ainsi que leurs fonctionnalités, les contenus offerts et les prestations à tout moment et à sa seule discrétion,

ainsi que de limiter, de suspendre et/ou de mettre fin au fonctionnement de l'application chargeON, du site web, du portail chargeHome et/ou des services d'électromobilité, temporairement ou durablement, partiellement ou totalement. La disponibilité et l'offre des services d'électromobilité peuvent également varier de temps à autre.

Le client est seul responsable de la mise en place des exigences et conditions techniques et autres qui lui permettent d'utiliser l'application, le site web, le portail chargeHome et/ou les services de mobilité électrique de chargeON.

4 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment moyennant un préavis écrit de quatorze (14) jours calendaires.

5 Garantie et responsabilité

Le client doit vérifier intégralement l'absence de défauts dans les prestations. Les défauts doivent être signalés par écrit à autoSense dans les 14 jours suivant la réception. Les réclamations tardives ne peuvent pas être prises en compte. Les droits de garantie pour les défauts signalés tardivement sont perdus.

En cas de réclamation dans les délais et en présence d'un droit à la garantie, autoSense remédiera au défaut de conformité par une réparation. Tout autre droit de garantie est exclu.

La responsabilité d'autoSense se limite aux dommages directs causés intentionnellement ou par négligence grave. Toute autre responsabilité d'autoSense, en particulier pour les dommages indirects, les dommages consécutifs, les dommages dus au retard, les interruptions d'exploitation, les dommages purement pécuniaires et le manque à gagner, est exclue dans le cadre de ce qui est légalement admissible. autoSense n'est pas responsable des auxiliaires ou des actes ou omissions de tiers.

6 Protection des données

Les données personnelles ainsi que certaines données relatives aux véhicules sont traitées dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du présent contrat ou d'obligations légales ainsi que pour la préservation d'intérêts légitimes de notre part ou de tiers et de leurs entreprises associées, du propriétaire de la station de recharge et/ou de partenaires/prestataires de services autorisés par nous ou par les tiers susmentionnés. Les données sont traitées à des fins d'exécution du contrat, de suivi de la clientèle, d'information de la clientèle, d'enquête auprès de la clientèle et de gestion d'une plateforme centrale de prospects et de suivi de la clientèle. Si vous nous avez donné votre accord, nous utilisons en outre vos données à des fins de marketing. Veuillez noter que le fait de ne pas donner votre consentement ne constitue pas une révocation d'autres consentements que vous nous avez éventuellement déjà accordés à une date antérieure. Les informations de contact pour la révocation et les autres dispositions relatives à la protection des données qui s'appliquent au présent contrat peuvent être consultées sur notre déclaration de protection des données

En complément des dispositions relatives à la protection des données qui font également partie intégrante du contrat, le client accepte expressément qu'autoSense soit informé électroniquement des données télémétriques du véhicule pendant les opérations de chargement.

Cela concerne notamment les données/catégories de données suivantes :

1. Données générales du véhicule (kilométrage, modèle de véhicule, etc.)
2. Données de la batterie (évolution de l'état de la batterie pendant la charge)
3. Données du véhicule (position GPS du véhicule)

7 Dispositions finales

Pour être valables, les modifications ou compléments apportés au contrat ainsi que les déclarations d'intention à caractère juridique, telles que les résiliations ou les réclamations, doivent revêtir la forme écrite, c'est-à-dire qu'elles doivent être effectuées par écrit, par lettre ou par e-mail.

En cas de contradiction entre le Contrat et les Annexes, les dispositions du Contrat prévalent.

Les éventuelles conditions générales du client ne sont pas valables, même si elles n'ont pas été expressément contredites dans un cas particulier.

Si des dispositions du présent contrat sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides ou si elles présentent une lacune, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par la disposition valide qui se rapproche le plus de l'objectif de la disposition invalide.

Le contrat et les droits et obligations qui en découlent ne sont pas cessibles sans l'autorisation écrite de l'autre partie. Le transfert de ce contrat d'autoSense à l'une des sociétés de son groupe demeure réservé.

Lorsque, pour des raisons de simplicité linguistique, seule la forme masculine est utilisée dans le présent document ou dans un autre document faisant partie du contrat, la forme féminine est toujours considérée comme étant incluse.

Il n'existe pas de conventions annexes orales.

8 Droit applicable, juridiction compétente

Le présent contrat, y compris ses annexes, est régi par le droit matériel suisse.

Le for juridique pour tous les litiges découlant du présent contrat est le siège d'autoSense SA à Zurich. autoSense se réserve toutefois le droit d'engager des procédures judiciaires au siège du client. Sont exclus de la clause de for les cas dans lesquels le droit de procédure civile prescrit impérativement un autre for.